



PSC1 – Formation initiale

Pré-requis

Tout public à partir de 10 ans.

Modalités d'inscription

Nous contacter à
secretariat@croixblanche38.org

Durée

7h de face à face pédagogique.
(1 jour ou 2x 1/2 journées).

Délai d'accès

Les sessions seront mises en place en fonction de vos demandes

Tarifs

70€

Handicap

Nous contacter à
secretariat@croixblanche38.org

Objectifs

L'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours.

Programme

La formation s'articule autour des thématiques suivantes :

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour le sauveteur, la victime et les autres personnes ;
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à :
 - Une obstruction aiguë des voies aériennes par un corps étranger,
 - Une hémorragie externe,
 - Une plaie, brûlure, ou un traumatisme
 - Un malaise,
 - Une perte de connaissance,
 - Un arrêt cardiaque.

Evaluation

La présence, la participation active (réalisation de tous les gestes demandés) et à un cas de simulation (en tant que sauveteur) de chacun constituent les seuls critères de validation.

Démarche pédagogique

- Programme établi selon les recommandations du Ministère de l'Intérieur
- Alternance d'apports théoriques et de mises en situation
- Méthodes adaptées aux groupes et aux modules : interrogatives, expositives, démonstratives, actives, etc...
- Formation dispensée par un formateur titulaire d'un certificat de compétences en secours civiques ou en premiers secours.

Moyens pédagogiques

- Moyens vidéo.
- Mannequins, défibrillateurs.
- Matériels pédagogiques et d'apprentissage divers (garrot, coupe de tête, etc...).
- Maquillage pour simulations.
- Un livret PSC1 est remis à chaque stagiaire

Validation

- Délivrance d'un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile (PSC1), aux candidats qui satisfaits aux épreuves certificatives
- Remise à niveau conseillée tous les 3 ans